PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 11 MAI 2022

SÉANCE OUVERTE A 20 H 00

Présent-e-s:

M. Livio LANZA, Président

Mmes Delfina GUARDIOLA, Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET-

BOUCHARDY, Bansoa SIGAM

MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, André PHILIPP,

Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

Exécutif:

M. Dominique NOVELLE, MaireMme Christine RAMBACH, adjointeM. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusé:

M. José NODA GONZALEZ

<u>Invité.e.s</u> : (Pont de Peney)

Mme Nathalie MÉTRAT – Etat de Genève – Directrice des ponts et chaussées MM. Tiziano BERNASCONI – Etat de Genève – Chef du service des ouvrages de la contraction de la contra

Tiziano BERNASCONI – Etat de Genève – Chef du service des ouvrages d'art Julian De PASCALI – Etat de Genève – Chef de projet en charge du dossier Patrick BOITOUZET – Etat de Genève – Ingénieur office cantonal des transports

Julien TRELEANI - Perreten & Milleret SA - Directeur

Toufik JEBBARI - Perreten & Milleret SA - Chef de projet en charge du dossier

Julien DAUNAS - RGR SA - Ingénieur spécialiste mobilité

Procès-verbal:

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- I. PONT DE PENEY TRAVAUX PRÉSENTATION PAR LE CANTON (OFFICE CANTONAL DU GÉNIE CIVIL)
- II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2022
- III. RAPPORTS DE COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DANS LEUR INTÉGRALITÉ Y COMPRIS LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

VII. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 AVRIL 2022 :

 FONDS INTERCOMMUNAL – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE CHF 6,2 MIOS EN FAVEUR DE LA VILLE DE GENEVE AU TITRE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ACCUEIL DES PERSONNES SANS-ABRI EN 2022

VIII. BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- ÉLECTION DES MEMBRES POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2022 AU 31 MAI 2023

IX. MOTIONS

X. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président souhaite la bienvenue, excuse Monsieur NODA GONZALEZ, salue, dans le public, la présence de Monsieur Philippe DUPERRIER. Monsieur WAGENKNECHT rejoindra en cours de séance pour le point 1.

I. PONT DE PENEY – TRAVAUX – PRÉSENTATION PAR LE CANTON (OFFICE CANTONAL DU GÉNIE CIVIL)

Le Président accueille la délégation du canton ainsi que les mandataires responsables des travaux du pont de Peney et donne la parole à Monsieur DE PASCALI.

Monsieur DE PASCALI remercie et informe que Monsieur JEBBARI n'a pas pu venir ce soir et est remplacé par le responsable de la communication de l'office cantonal du génie civil.

Situation

Le Pont de Peney est situé en partie sur la Commune d'Aire-la-Ville et fête ses 80 ans (finalisé en 1942).

Etat de l'ouvrage

Le pont subit quelques dérèglements structurels, notamment au droit des entrées du pont. Á ces endroit, l'ouvrage a été catégorisé au niveau 4/5 de dégradation.

Circulation

En août 2021, un rappel de limitation de circuler pour les plus 40 t a été installé ainsi qu'une limitation de vitesse à 30km pour les poids lourds de plus de 3,5 t, afin d'éviter qu'ils tapent au niveau des joints de dilatation.

Objectif travaux

Maintenir le passage poids lourds et supprimer cette limitation de vitesse pour les plus de 3,5t et rétablir l'état initial de l'ouvrage.

Installation chantier

- La fermeture de l'ouvrage
- La principale installation de chantier se situera du côté de la Commune de Satigny

- Le parking du cimetière (Aire-la-Ville) sera dédié à la remise à l'heure des bus tpg
- La route d'Aire-la-Ville sera fermée au niveau du giratoire en direction du pont

Travaux

Au niveau des entrées du pont, la dalle sera enlevée et reconstruite, y compris le préélargissement pour les travaux futurs de l'ouvrage (prévus dès 2025) – en vue de la création d'un espace pour la mobilité douce.

Planning

- Début : sans impact sur le trafic dès le 30 mai 2022
- Fermeture du pont : dès le 4 juillet jusqu'au 19 août 2022
- Circulation possible pour les vélos et piétons passage sécurisé

Trafic

- Véhicules légers y compris le trafic agricole : déviation par le barrage de Verbois avec feu en alternance en journée et clignotant la nuit
- Poids lourds : passeront par l'autoroute et/ou le pont Butin

Transports publics – tpg

- Ligne 70 : terminus à Aire-la-Ville et zone de remise à l'heure sur le parking cimetière
- Ligne 73 : traverser le pont à pied pour rejoindre l'arrêt côté Satigny

Information

Sur site internet du canton – transports.ge.ch

La présentation est terminée et Monsieur DE PASCALI lance la discussion.

<u>Transports publics – tpg</u>

Monsieur FUMEAUX s'interroge sur la situation de l'arrêt du bus 73 et la distance à parcourir depuis Aire-la-Ville – entre autres pour les usagers qui se rendent à la gare de Satigny. Monsieur DE PASCALI informe que la distance a été évaluée à 600 m entre les deux arrêts. Madame RAMBACH suggère de prévoir un arrêt provisoire du 73 plus proche, à la hauteur du rond-point routes du Bois-de-Bay/Aire-la-Ville. Monsieur DE PASCALI et son équipe vont s'enquérir auprès des tpg.

A la suggestion de Monsieur CHRISTIN de faire circuler les bus par Russin, il est répondu que la déviation générerait une augmentation importante du temps de circulation ainsi qu'un problème de poids au moment du passage sur le barrage (bus + usagers).

Etat de l'ouvrage

Monsieur JOYE s'interroge sur le degré 4 et si les mesures prises permettent de patienter jusqu'aux travaux. Monsieur DE PASCALI confirme qu'il s'agit de mesures provisoires, que le pont est contrôlé très régulièrement et qu'il n'y a aucun danger pour les utilisateurs. Les travaux d'assainissement prévus en 2022 permettront de faire descendre au degré 3, soit aucune urgence.

Monsieur DE PASCALI précise que le degré 4 ne concerne que les premiers mètres du pont de chaque côté. Une fois réparée, la structure sera à nouveau en état.

La rénovation totale, y compris l'élargissement, n'est pas prévue avant 2025. Les budgets sont en passe d'être votés.

Madame MÉTRAT informe que les travaux, pour des questions notamment de budget et d'autorisation de construire, ont été séparés en deux étapes.

20h20 / Monsieur WAGENKNECHT rejoint la séance.

La fermeture du pont à l'horizon 2025 n'est pas encore définie. Tout sera mis en place pour éviter une fermeture et si fermeture il y a, elle sera la plus courte possible.

<u>Trafic – circulation</u>

Madame RAMBACH demande si un contact a été pris avec les entreprises situées dans la ZIMEYSA et également s'il est possible de compter sur une diminution sensible du trafic pendant cette période estivale.

Monsieur BOITOUZET confirme qu'il y a, en période estivale, une baisse du trafic de 8%. Le trafic, aux heures de pointe (matin et soir) sur le pont de Peney, est de 1'000 véhicules/heure dans les deux sens et il a estimé un report de 40 à 50% de ce trafic sur le barrage de Verbois.

D'autre part, les entreprises ont été contactées une première fois en 2020, informées que les travaux ont été reportés en 2022 et une séance est prévue la semaine prochaine. Il est ajouté qu'une signalisation importante sera installée en amont sur tous les grands axes.

A la question de Monsieur ZBINDEN relative à un impact sur la navigation, Monsieur DE PASCALI confirme qu'il n'y aura aucun impact et aucune restriction, car les travaux ne seront pas réalisés au niveau de la zone de navigation.

Madame SIGAM s'interroge sur les travaux prévus à l'horizon 2025 au niveau de la mobilité douce. Monsieur BOITOUZET confirme que le futur élargissement de l'ouvrage sera prolongé au-delà du pont côté Peney et Aire-la-Ville (trottoir et piste cyclable). Deux bandes : à l'amont, seulement une piste pour les vélos 1,70 m et à l'aval, une piste avec double circulation vélos et piétons de 3 m. Le dispositif sera également prolongé en direction de la route du Bois-de-Bay.

Madame SIGAM s'inquiète également de l'engorgement du trafic à attendre cet été. Pour Monsieur BOITOUZET, l'information en amont de la fermeture du pont devrait inciter les automobilistes à choisir un autre itinéraire. Toutefois, un encolonnement pourrait exister au niveau du barrage de Verbois.

Monsieur CHRISTIN demande si une information est prévue pour empêcher les automobilistes de passer par la rue du Vieux-Four, le chemin du Moulin-de-Vert et le chemin des Crêtes comme raccourci et ainsi éviter la route d'Aire-la-Ville. Il craint que le feu génère une file d'attente. Monsieur BOITOUZET informe qu'une file d'attente d'environ 200 m est estimée. Il y aura des ajustements les premiers jours. Toutefois, rien n'a été prévu pour éviter cet itinéraire.

Monsieur RAEMY – vu que le pont fait l'objet d'un suivi – s'étonne que le Canton n'ait pas profité de l'impact du Covid et du télétravail sur le trafic pour faire ces travaux. Il a de la peine à comprendre cette situation, d'entreprendre les travaux alors que toute l'activité a repris. Monsieur DE PASCALI rejoint l'interrogation et convient que la période du Covid aurait été propice à la réalisation des tels travaux. Initialement, les travaux étaient prévus en 2021. Différentes difficultés ont imposé de repenser l'intervention, de remodeler les étapes. Cela prend du temps et les travaux ont dû être reportés en 2022. Il a donc été décidé de les faire pendant les vacances scolaires.

Monsieur FUMEAUX s'inquiète pour la Plaine qui risque d'avoir un report important du trafic. Monsieur DE PASCALI informe que rien n'a été prévu.

<u>Coût</u>

A la question de Monsieur PHILIPP, Monsieur DE PASCALI informe que le coût a été estimé à CHF 2 mios pour l'assainissement.

Sans autre question, le Président remercie pour la présentation.

20h30 / La délégation quitte la séance.

Monsieur WAGENKNECHT quitte la séance

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2022

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 avril 2022.

9 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (Madame GUARDIOLA et Monsieur PHILIPP absents lors de la séance du 27 avril 2022).

III. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le Président passe la parole aux Président-e-s de commissions.

Commission culture et manifestations

Madame SIGAM informe que la commission s'est réunie le 26 avril 2022 et les points suivants ont été traités.

• Projets culturels 2020-2022

Malgré le COVID, la commission s'est félicitée d'avoir tout de même saisi les différentes opportunités culturelles, dont l'exposition de Monsieur Philippe DUPERRIER.

Local d'exposition

Comme déjà évoqué, les locaux de l'ancienne Mairie servant de lieu d'exposition ont été mis à disposition du Canton pour un possible accueil de réfugiés ukrainiens sur le territoire communal.

Parallèlement les utilisateurs des abris de la protection civile ont dû quitter les espaces mis à disposition (associations et groupe de musique), afin que ceux-ci puissent être mis à disposition de la population en cas de nécessité. De ce fait, ces locaux seront vides et libres pour une durée indéterminée.

La proposition d'accueillir, dans les abris de la protection civile, des expositions éphémères et des projets culturels ponctuels a été évoquée. Ces lieux hors du commun n'engendreraient aucune pression liée à leur utilisation et rentabilisation financière. Ce

point étant régulièrement évoqué lors de séances du Conseil municipal, remettant chaque année en question de la pérennisation des expositions culturelles dans les locaux de l'ancienne Mairie.

Au vu de cette proposition d'un nouveau lieu d'accueil pour des projets culturels dans les abris, et une fois que les locaux de l'ancienne Mairie ne seront plus à disposition pour l'accueil de réfugiés, l'Exécutif souhaite sa mise en location.

Les membres de la commission sont enthousiastes et favorables à l'unanimité à cette proposition, sous réserve de remarques évoquées en commission à propos de la mise en location.

Livre : histoire d'Aire-la-Ville

2 tomes de l'histoire d'Aire-la-Ville existent actuellement et couvrent une partie de l'histoire de la Commune jusqu'aux années 2000.

La commission, à l'unanimité, soutient le projet de rédaction d'un nouvel ouvrage qui pourrait s'appeler « Mémoires d'Aire-la-Ville, autrefois et aujourd'hui », dont la première partie serait dédiée à l'histoire de ces 20 dernières années. La seconde partie serait un recueil de témoignages vivants auprès des habitantes et habitants, sur l'histoire de la Commune.

Divers

Démission de la Présidente : Madame SIGAM, Présidente, a expliqué les raisons de sa démission aux membres de la commission qui lui ont témoigné leur respect et leurs félicitations.

Commission sécurité : feu, police, protection civile

Monsieur JOYE informe que la commission sécurité : feu, police, protection civile s'est réunie les 1^{er} mars et 3 mai 2022. Les points suivants ont été traités :

Espaces publics – sécurité

- Crèche : comme déjà informé par le Maire et durant les 2 premières semaines d'ouverture de la crèche, un agent de sécurité a été présent entre 7h30 et 9h30 afin d'éviter le stationnement sur les parkings privés alentours, fluidifier le trafic et inviter les parents à stationner sur la zone dépose-minute.
- Surveillance des espaces publics: pour rappel, un mandat a été donné à Securitas pour la surveillance des espaces publics les vendredi et samedi soir, d'avril à octobre. Suite à certaines déprédations, l'Exécutif a décidé d'étendre cette surveillance à toutes les fins de semaine de l'année.

Compagnie des sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville

 Commandement de la compagnie : les commissaires se sont interrogés sur le futur de la compagnie et notamment de son commandement. À ce jour, une réflexion est en cours, quant à un rapprochement entre les Communes de Cartigny et Aire-la-Ville. Des informations pourront certainement être communiquées avant la fin de l'année.

Service d'incendie et de secours - SIS

 Le groupement SIS des communes genevoises a été créé. Les pompiers professionnels dépendent maintenant de l'ensemble des communes genevoises et non plus de la seule Ville de Genève.

Le Président remercie pour les rapports.

IV. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

Le Président prend la parole.

Madame Bansoa SIGAM

Le Bureau du Conseil municipal a reçu le 4 mai 2022 un courrier de Madame Bansoa SIGAM informant de sa démission de son mandat de Conseillère municipale (Monsieur LANZA lit le courrier).

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Epicerie – l'ÉPI

Madame HOWALD, gérante, l'a informé oralement qu'elle veut remettre son épicerie. Elle recherche un repreneur et a mis une annonce. Tout éventuel repreneur sera présenté à l'Exécutif.

Aéroport

La CARPE (coordination régionale pour un aéroport urbain respectueux de la population et de l'environnement) organise une séance le 13 juin 2022 à 20h00 à la salle polyvalente animée par 3 intervenants dont un avocat spécialiste en droit de la construction et de l'immobilier. Monsieur NOVELLE rappelle les difficultés, depuis la nouvelle courbe de bruit (PSIA), pour construire de nouveaux logements.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH

Verger haute-tige des Chânières

Visite le samedi 11 juin à 10h00 (1h30) du verger, exploité par Monsieur Christophe BOSSON, dans le cadre du RAE (réseau agroenvironnemental). Tous les détails seront dans le prochain bulletin d'information de juin.

Le Président passe la parole à Monsieur APOTHELOZ.

<u>Patinoire</u>

Les barrières provisoires (vaubans) seront remplacées par des barrière définitives – les travaux sont prévus entre fin mai et mi-juin 2022.

V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Le Président demande si les documents ont été lus et amènent des questions

Monsieur RAEMY s'interroge sur la différence entre le secret de fonction de l'article 64 alinéa 3) et le secret absolu d'un huis clos (article 20).

Monsieur NOVELLE rappelle qu'une commission se réunit sans public (contrairement à une séance du Conseil municipal) et peut auditionner des personnes pour traiter un sujet particulier, au même titre d'un membre du Conseil municipal qui aurait déposé une motion. Cette personne quitte la séance au moment du délibéré par les membres de la commission. Quant à une séance du Conseil municipal qui siège à huis clos, cela impose que le public quitte la séance.

Pour Monsieur RAEMY, il y a donc une différence notable entre le secret absolu du huis clos et le secret de fonction de l'article 64 alinéa 3 et comprend que les séances de commission ne sont pas concernées par l'article 20.

Monsieur FUMEAUX se demande si la nouvelle teneur de l'article 27 (motion) qui impose qu'une motion soit remise 10 jours avant la prochaine séance est issue d'une loi. Cette nouvelle disposition enlève la notion de spontanéité. Monsieur NOVELLE informe que cet article a été complété pour permettre au Bureau ainsi qu'à l'Exécutif de prendre connaissance préalablement de la motion. Monsieur CHRISTIN rappelle que le projet de modification s'appuie sur la loi sur l'administration communale (LAC) et s'inspire de règlement d'autres communes, comme cet article.

Monsieur FUMEAUX propose un amendement

Monsieur NOVELLE rappelle que la commission ad hoc a étudié ce projet de règlement qui a été supervisé par le SAFCO (service des affaires communales) qui n'a pas retenu 4 remarques de la commission.

Le Président met au vote l'amendement de Monsieur FUMEAUX :

Article 27 Motion

alinéa 2 / La motion est écrite et est annoncée par son auteur au point de l'ordre du jour « motion ».

5 pour, 5 contre, 1 abstention (Madame HENRIOD)

Au vu de l'égalité, le Président soutient l'amendement de Monsieur FUMEAUX.

vu le règlement du Conseil municipal de la Commune d'Aire-la-Ville du 13 novembre 2006 ;

vu les rapports de la commission ad hoc des 26 janvier et 23 mars 2022 ;

conformément à l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

- D'adopter les modifications apportées au règlement du Conseil municipal du 13 novembre 2006, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération – avec l'amendement de Monsieur FUMEAUX relatif à l'article 27 alinéa 2.
- De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de son approbation par le Conseil d'État.

La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DANS LEUR INTÉGRALITÉ Y COMPRIS LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Président demande si les documents ont été lus et amènent des questions

vu que conformément à l'art. 30 al.1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission finances du 7 avril 2022,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
- 2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de CHF 3'593'928.83 aux charges et de CHF 3'649'848.78 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 55'919.95.
- 3. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 55'919.95** et résultat extraordinaire de **CHF 0.00**.
- D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de CHF 2'085'481.49 aux dépenses et de CHF 322'000.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'763'481.49.
- 5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de **CHF 30'959'634.18**.
- D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de CHF 69'802.84 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
- 7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La délibération est acceptée par 10 pour, 0 contre, 1 abstention (Madame HENRIOD)

VII. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 AVRIL 2022 :

 FONDS INTERCOMMUNAL – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE CHF 6,2 MIOS EN FAVEUR DE LA VILLE DE GENEVE AU TITRE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ACCUEIL DES PERSONNES SANS-ABRI EN 2022

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques et demande qui valide la décision.

La décision est acceptée par 8 pour, 0 contre, 3 abstentions (Mesdames HENRIOD, SIGAM et Monsieur PHILIPP)

VIII. BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

ÉLECTION DES MEMBRES POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2022 AU 31 MAI 2023

Le Président demande qui se présente :

Présidence

Monsieur ZBINDEN se présente comme Président pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023. Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, il demande qui est d'accord avec cette proposition. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**.

Vice-Présidence

Madame MOULLET-BOUCHARDY se présente comme Vice-Présidente pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023. Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, il demande qui est d'accord avec cette proposition. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**.

Secrétaire

Madame HENRIOD se présente comme Secrétaire pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023. Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, il demande qui est d'accord avec cette proposition. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**.

Les membres du Bureau, Monsieur ZBINDEN, Président, Madame MOULLET-BOUCHARDY Vice-Présidente, et Madame HENRIOD, Secrétaire, sont félicités.

IX. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion.

Essenti'Elle

Madame SIGAM donne lecture de la motion :

Pour un accès gratuit à des protections périodiques pour les jeunes filles de la commune d'Aire-La-Ville.

Pour une mise à jour des infrastructure sanitaires en lien avec l'hygiène menstruelle, dans l'école et les bâtiments publics.

Plusieurs communes en Suisse dont la commune de Tavannes dans le Jura Bernois comme pionnière en Suisse, et celle du Grand-Saconnex comme pionnière à Genève, ont entamé les réflexions et mis en place des projets pilotes de distribution de protections périodiques dans des écoles. C'est également le cas pour la Ville de Genève et la Ville de Renens notamment.

Considérant

- Que les menstruations communément appelées règles, surviennent pour la première fois dans la vie des jeunes filles généralement entre les âges de 10 à 16 ans et allant jusqu'à la ménopause, et interviennent de manière mensuelle chez les personnes réglées en moyenne de 3 à 5 jours.
- Que les produits menstruels (serviettes hygiéniques, culottes menstruelles, tampons etc.) permettent aux personnes réglées de satisfaire un besoin d'hygiène élémentaire.
- Que bien souvent le cycle menstruel ne devient régulier que plusieurs années après les premières règles et que les personnes risquent donc souvent de se retrouver prises au dépourvu sans les produits nécessaires à leur portée.
- Que les données montrent que l'âge de la puberté des filles est de plus en plus précoce, et que l'école primaire est un lieu dans le cadre duquel les premières règles apparaissent souvent, il est nécessaire d'équiper les écoles primaires et d'outiller au mieux ces jeunes enfants à leur transition, qui pour certaines peuvent s'avérer stigmatisantes.
- Que selon les familles et modèles parentaux, les parents ne sont pas forcément outillés à répondre à ce besoin d'hygiène élémentaire et qu'il arrive fréquemment que ce soient les maitresses, les maitres ou les professeurs de gymnastique qui doivent fournir des protections.
- Que par ailleurs l'absence de protections hygiéniques en libre accès dans les écoles peut engendrer une « charge mentale » supplémentaire pour les jeunes filles et participe directement de la stigmatisation liée aux règles.
- Que l'accès à des protections périodiques constitue un enjeu majeur de santé publique et un enjeu d'égalité de genre, et que la précarité menstruelle est une problématique qui touche de nombreuses personnes en Suisse.

Madame SIGAM demande donc à la commune d'Aire-la-Ville

- D'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que des protections périodiques soient librement accessibles à l'école.
- De mettre à jour les toilettes pour femme ou mixtes afin de les équiper des dispositifs hygiéniques de base pour déchets menstruels dans les toilettes qui ne bénéficient pas encore de ces essentiels :
 - 1. Sachets hygiéniques
 - 2. Poubelles adaptées dans les toilettes
- D'étudier la possibilité d'une subvention pour l'achat de produits menstruelles écologiques et réutilisables (cup, culotte, protections réutilisables)

En conclusion,

Cette motion l'Essenti'Elle propose, dans la mesure du possible, de contribuer à l'égalité des genres et permettre aux jeunes filles de vivre leur transition vers l'adolescence de la manière la plus sereine possible et aux femmes et personnes réglées de leur permettre d'avoir les dispositifs essentiels à leur hygiène de base. Cette modification contribuera à rendre ces espaces plus inclusifs et solidaires de toute la population. Les espaces considérés sont notamment les toilettes de la salle

Duvillard, de l'école ou de la salle polyvalente, ainsi qu'une intégration systématique de ces éléments dans les constructions communales futures.

Madame SIGAM vous remercie pour la considération portée à cette motion.

Le Président remercie Madame SIGAM, soumet au vote l'approbation de cette motion et son traitement par la commission école, petite enfance.

La motion est acceptée par 10 pour, 0 contre, 1 abstention (Monsieur PHILIPP).

X. QUESTIONS ET DIVERS

Madame SIGAM

Démission : tenait à cœur de remercier toutes et tous. Madame SIGAM ajoute que le 11 mai 2022 est le jour du 6^{ème} anniversaire du décès de son papa qui était très lié à la Commune d'Aire-la-Ville. Madame SIGAM lit son discours.

Merci à tout le Conseil pour les chaleureux moments d'échanges et de débats.

Un merci tout particulier à mes colistiers qui m'ont fait confiance pour assurer la présidence de la commission culturelle et à tous les membres de cette commission qui ont su prendre les décisions difficiles en temps de crise et tout faire pour soutenir la poursuite de la vie culturelle malgré tout pendant deux années jonchées d'incertitudes.

Mes vives félicitations vont à notre Exécutif communal pour son travail ardu et soutenu. Je souhaite remercier également Madame Claire SNEIDERS, qui a été pour moi une précieuse boussole.

J'exprime ma plus profonde gratitude à l'admirable Christine RAMBACH, dotée d'un dynamisme communicatif et qui permet à la vie, notamment culturelle de la Commune de fleurir.

J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler dans diverses commissions avec elle et j'ai beaucoup appris. Je remercie chaleureusement tous mes autres collègues sans qui le travail effectué n'aurait pas été possible.

C'est avec grand regret que j'ai dû prendre la difficile décision d'abandonner ma fonction de Conseillère municipale, aux vues de la charge de travail qu'impose ma double thèse de doctorat que j'effectue à la fois en Suisse, en Allemagne, et au Cameroun. Je suis donc amenée à voyager fréquemment et souvent pour de longues durées. Je serai, on pourrait dire, un peu trop aérienne, pour siéger suffisamment pour les Aériens et Aériennes. Aussi, j'ai donc pris la décision de quitter le Conseil municipal cette année par respect pour mes concitoyens et afin de laisser la place à celui ou celle qui aurait plus de disponibilité en ce moment pour assurer cette fonction.

Je saisis cette opportunité pour remercier vivement mes parents, mes frères et sœurs et toute ma famille source d'inspiration, de force et d'amour. Par ailleurs, je voulais surtout rendre un hommage tout particulier à mon père le Dr. Martin SIGAM, décédé il y a 6 ans jour pour jour, le 11 mai 2016, qui pendant plus de 35 ans a soigné des dizaines de milliers de genevois dans son cabinet à la rue de la Servette 94. Même après son décès il laisse non seulement son empreinte mais continue d'avoir un impact magnifique grâce à la construction de l'hôpital de Banock qui porte désormais son nom dans son pays natal, le Cameroun.

Lorsque mon père est arrivé en France, comme jeune boursier, au début des années 60 il a fait ses études de médecine avec brio, est devenu chef de clinique puis chef de service de

chirurgie à Lille pendant quelques années avant de retourner au Cameroun prendre la direction du service de chirurgie de la capitale Yaoundé. Au vu de sa difficulté à contribuer à réformer le système sanitaire inique en place à ce moment-là, et les atteintes à son intégrité physique, il a été contraint à fuir le pays et est arrivé en Suisse comme réfugié politique en 1975 où il a été l'un des chirurgiens ayant inaugurés l'Hôpital de la Tour. C'est pourquoi la question des réfugiés est particulièrement importante pour moi.

C'est l'occasion pour moi d'apprécier l'élan de solidarité qui s'est mis en place pour non seulement l'accueil, mais aussi l'accompagnement et l'insertion des réfugiés de guerre venus d'Ukraine à travers des mesures de permis, de subventions, et d'insertion, ce qui devrait servir de modèle standard pour l'accueil de toutes les personnes réfugiées. Car celles-ci sont traumatisées et ont été et sont souvent doublement victimes de violence dans leur parcours migratoire du lieu de départ au lieu d'arrivée. Et pourtant, un environnement serein et des bonnes conditions d'accueil en ferait des citoyens qui potentiellement enrichiraient substantiellement la vie de la nation.

Je disais donc que mon père, pour sa vie engagée et son action humanitaire en Suisse et au Cameroun, a reçu le prix d'encouragement de la Croix Rouge Suisse 2015. Il a initié à travers l'association ASSAMBA la construction d'un établissement rural de santé au Cameroun qui a des répercussions au-delà même des populations environnantes. L'hôpital qui a été inauguré il y a 12 ans, apporte des soins de qualité dans un bassin régional de 80'000 personnes, et a accompagné la naissance d'environ 1'000 enfants dont des triplés (presque la population d'Aire-la-Ville). La Commune d'Aire-la-Ville a été depuis plus d'une décennie un partenaire dans la création et le développement de cet hôpital grâce notamment à la mise à disposition de locaux dans la commune qui ont permis de récolter et stocker des appareils médicaux et du matériel pour l'équiper. De là, ASSAMBA a acheminé cinq containers de 40 pieds de matériels. Par ailleurs, la Commune d'Aire-la-Ville a également octroyé une subvention annuelle deux années consécutives à travers le fonds d'aide au développement. Je tiens ici à remercier les membres de la commission sociale. Ces subventions ont permis de soutenir le développement des infrastructures hospitalières. ASSAMBA est à la dernière phase du projet de l'hôpital conçu en trois phases principales : construction du bâtiment principal, de la maternité et du bloc chirurgical. Les deux premières phases sont terminées et la troisième et ultime phase du projet consiste en la construction du bloc chirurgical. Je réitère mes chaleureux remerciement à la Commune d'Aire-la-Ville. à notre Maire Dominique NOVELLE et notre ancien Maire Barthelemy ROCH pour leur soutien indéfectible à ce projet.

Pour conclure, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à toutes les Aériennes et tous les Aériens qui m'ont fait confiance et m'ont permis d'exercer la noble fonction de Conseillère municipale. Ce fut pour moi un honneur de m'engager pour la Commune qui m'a vu grandir et a accueilli ma famille. Merci à toutes et tous pour cette riche expérience et ce n'est qu'un au revoir.

Applaudissements de l'assistance.

Monsieur NOVELLE

Madame SIGAM: il est difficile d'ajouter un message après son discours qui a fait l'éloge de ses pairs, du personnel et de l'Exécutif. Monsieur NOVELLE remercie Madame SIGAM de s'être engagée en tant que Conseillère municipale. Les nouveaux membres du Conseil municipal ont débuté dans des conditions difficiles, à cause de la pandémie, des séances annulées, puis pendant 18 mois, qui ont eu lieu dans la salle Duvillard. C'est seulement depuis mars 2022 que nous avons pu réintégrer la salle du Conseil municipal. Madame SIGAM a très bien mené la Présidence de la commission culture et manifestations. Monsieur NOVELLE n'a pas eu la chance de travailler avec Madame SIGAM dans le cadre

- de commissions, mais a pu constater le travail fourni, avec engagement et beaucoup de sagacité, qui a toujours pris à cœur sa mission. Monsieur NOVELLE souhaite beaucoup de belles choses à Madame SIGAM pour l'avenir. Si d'aventure Madame SIGAM souhaite se représenter, sa candidature sera la bienvenue. Monsieur NOVELLE offre un bouquet de fleurs au nom des autorités et de la Commune. Applaudissements.
- Monsieur LANZA: remercie le Président du Conseil municipal qui quitte ses fonctions dans quelques semaines. Monsieur NOVELLE a beaucoup apprécié sa présidence sobre, mais ferme, et il a bien su cadrer l'assistance. Il le remercie pour son engagement et lui remet un cadeau. Monsieur LANZA remercie et ajoute que ça a été un honneur d'être Président de ce Conseil.

Sans autre prise de parole, le Président clôt la séance à 21h23.